



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

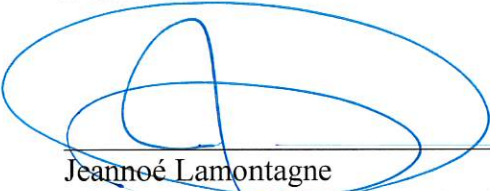
Lors de la séance extraordinaire tenue le **18 février 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2025 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 260 458 \$ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNES SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 260 458 \$

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **13 mars 2025**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

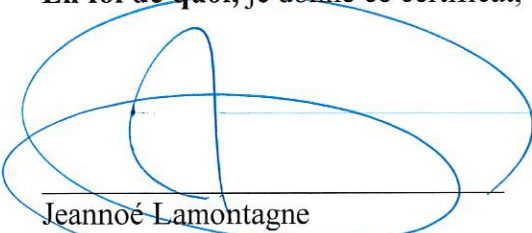


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 14 h, ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS



RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2025 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N’EXCÉDANT PAS 260 458 \$ POUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNES SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 260 458 \$

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu’il est nécessaire d’effectuer l’aménagement de deux traverses piétonnes sur le chemin de Joliette;
- ATTENDU QUE** pour ce projet, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois bénéficiera d’une somme mise à sa disposition par le Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025 (PAFFSR);
- ATTENDU QUE** l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2025, et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le *Règlement numéro 522-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 260 458 \$ pour le projet d’aménagement de deux traverses piétonnes sur le chemin de Joliette, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 260 458 \$* soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu’il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à procéder à l’aménagement de deux traverses piétonnes, selon les coûts décrits dans le document signé par Mme Joanie Ouellet, directrice du service des Finances, le 3 février 2025 et joint au présent règlement sous l’Annexe A pour en faire partie intégrante.
- ARTICLE 3** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 260 458 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 4** Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 260 458 \$ sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.
- ARTICLE 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total des travaux d’aménagement de deux traverses piétonnes, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, tel qu’identifié à l’Annexe A, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.



<u>ARTICLE 6</u>	S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.
<u>ARTICLE 7</u>	Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
<u>ARTICLE 8</u>	Le conseil affecte également au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu’il s’agit d’une diminution du terme décrété au présent règlement.
<u>ARTICLE 9</u>	Les annexes font partie intégrante du présent règlement
<u>ARTICLE 10</u>	Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion
10-02-2025

Adopté le
18-02-2025

Approbation MAMH
13-03-2025

Entrée vigueur
19-03-2025

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 18 FÉVRIER 2025.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce 19^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Audrey Boisjoly, mairesse	Jeannoé Lamontagne Directeur général / greffier-trésorier
--	---

ANNEXE A



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 522-2025 (Traverses piétonnes)

	Notes	ARTICLE 5
Estimation du coût des travaux	1	205 963 \$
Honoraires professionnels	2	13 000 \$
Sous-total 1		218 963 \$
Imprévues	10%	21 896 \$
Sous-total 2		240 859 \$
Taxes nettes	4.9875%	12 013 \$
Sous-total 3		252 872 \$
Frais de financement	3%	7 586 \$
Total		260 458 \$

Note 1 : L'estimé préliminaire a été ajouté en Annexe B

Note 2 : Les honoraires professionnels d'ingénieries estimées ont été ajoutés en Annexe C

PRÉPARÉ PAR :

EN DATE DU :

Joanie Ouellet

notarius

Signé avec Consigno Cloud (039102/2025)

Vérifiez avec [verifio.com](#) ou Adobe Reader.

Joanie Ouellet, directrice des finances

2025-02-03

ANNEXE B



Estimation avant soumission

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Projet : Traverses piétonnières - Chemin de Joliette
N° de dossier : SFVM-23011813 Date : 31 janvier 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Traverse piétonnière rue Georges				
1.1	Travaux préparatoires				
1.1.1	Organisation de chantier	forfait	100%	9 000.00 \$	9 000.00 \$
1.1.2	Maintien de la circulation et signalisation	forfait	100%	9 000.00 \$	9 000.00 \$
1.1.3	Protection/soutènement d'utilités publiques	forfait	100%	500.00 \$	500.00 \$
1.1.4	Excavation de l'existant, démantèlement et effacement du marquage	forfait	100%	4 000.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total article 1.1 - Travaux préparatoires à reporter à la page 5				22 500.00 \$

Les Services EXP inc.

ANNEXE B (suite)



Estimation avant soumission

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Projet : Traverses piétonnières - Chemin de Joliette
N° de dossier : SFVM-23011813 Date : 31 janvier 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Traverse piétonnière rue Georges				
1.2	Éléments de voirie				
1.2.1	Îlot central en béton	m²	30	200.00 \$	6 000.00 \$
1.2.2	Trottoir de béton avec bordure monolithique	m²	15	180.00 \$	2 700.00 \$
1.2.3	Réfection du pavage	forfait	100%	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total article 1.2 - Éléments de voirie à reporter à la page 5				10 700.00 \$
1.3	Travaux divers				
1.3.1	Réfection des surfaces - Gazon en plaques	m²	20	25.00 \$	500.00 \$
1.3.2	Fourniture et installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRC)	unité	4	15 000.00 \$	60 000.00 \$
1.3.3	Panneaux de signalisation, incluant poteau si requis	unité	4	200.00 \$	800.00 \$
1.3.4	Marquage	forfait	100%	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total article 1.3 - Travaux divers à reporter à la page 5				62 300.00 \$

Les Services EXP inc.

ANNEXE B (suite)



Estimation avant soumission

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Projet : Traverses piétonnières - Chemin de Joliette
N° de dossier : SFVM-23011813 Date : 31 janvier 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
2.0	Traverse piétonnière devant le Métro Boucher				
2.1	Travaux préparatoires				
2.1.1	Organisation de chantier	forfait	100%	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.2	Maintien de la circulation et signalisation	forfait	100%	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.3	Soutènement d'utilités publiques	forfait	100%	1 500.00 \$	1 500.00 \$
2.1.4	Excavation de l'existant et démantèlement	forfait	100%	6 000.00 \$	6 000.00 \$
	Sous-total article 2.1 - Travaux préparatoires à reporter à la page 5				27 500.00 \$
2.2	Drainage				
2.2.1	Ponceau à allonger - 450 mm Ø	m.lin.	3	800.00 \$	2 400.00 \$
2.2.2	Puisard-trottoir	unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2.3	Fossé à nettoyer et à reprofiler	m.lin.	50	15.00 \$	750.00 \$
2.2.4	Fossé à creuser	m.lin.	25	22.50 \$	562.50 \$
2.2.5	Empierrement 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur	m²	60	35.00 \$	2 100.00 \$
	Sous-total article 2.2 - Drainage à reporter à la page 5				10 812.50 \$

Les Services EXP inc.

ANNEXE B (suite)



Estimation avant soumission

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Projet : Traverses piétonnières - Chemin de Joliette
N° de dossier : SFVM-23011813 Date : 31 janvier 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
2.0	Traverse piétonnière devant le Métro Boucher				
2.3	Éléments de voirie				
2.3.1	Trottoir de béton avec bordure monolithique	m.lin.	95	250.00 \$	23 750.00 \$
2.3.2	Réfection du pavage	forfait	100%	4 000.00 \$	4 000.00 \$
Sous-total article 2.3 - Éléments de voirie à reporter à la page 5					27 750.00 \$
2.4	Travaux divers				
2.4.1	Réfection des surfaces - Gazon en plaques	m²	200	25.00 \$	5 000.00 \$
2.4.2	Fourniture et installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRC)	unité	2	15 000.00 \$	30 000.00 \$
2.4.3	Glissières de sécurité semi-rigides	m.lin.	60	100.00 \$	6 000.00 \$
2.4.4	Panneaux de signalisation, incluant poteau si requis	unité	12	200.00 \$	2 400.00 \$
2.4.5	Marquage	forfait	100%	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Sous-total article 2.4 - Travaux divers à reporter à la page 5					44 400.00 \$

Les Services EXP inc.

ANNEXE B (suite)



Estimation avant soumission

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Projet : Traverses piétonnières - Chemin de Joliette
N° de dossier : SFVM-23011813 Date : 31 janvier 2025

Article	Description du travail	Montant total calculé c = a x b
RÉSUMÉ		
1.0	Traverse piétonnière rue Georges	
1.1	Travaux préparatoires	22 500.00 \$
1.2	Éléments de voirie	10 700.00 \$
1.3	Travaux divers	62 300.00 \$
	Sous-total article 1.0	95 500.00 \$
2.0	Traverse piétonnière devant le Métro Boucher	
2.1	Travaux préparatoires	27 500.00 \$
2.2	Drainage	10 812.50 \$
2.3	Éléments de voirie	27 750.00 \$
2.4	Travaux divers	44 400.00 \$
	Sous-total article 2.0	110 462.50 \$
	Sous-total des articles 1.0 et 2.0	205 962.50 \$
	TPS 5.00%	10 298.13 \$
	TVQ 9.975%	20 544.76 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION AVANT SOUMISSION	236 805.38 \$

Les Services EXP inc.
Préparé par : Frédéric Mathieu
Frédéric Mathieu 2025 01-31, ing.
N° O.I.Q. : 6036364

ANNEXE C



ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	Les Services EXP inc.
Adresse du siège social	985, boul. Firestone, bureau 2010, Joliette (Québec) J6E 2W4
Téléphone	Bureau : (450) 759-6311
	Cellulaire : (450) 547-8144
Télécopieur	450.756.4129
Adresse pour fins de correspondance	985, boul. Firestone, bureau 2010, Joliette (Québec) J6E 2W4
Personne autorisée et responsable du contrat	Isabelle Mireault, ing., M. Ing.
Fonction	Directrice, Infrastructures urbaines
Courriel	isabelle.mireault@exp.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 89463 7008 RT0001
	TVQ : 1217145241 TQ0001
Date	28/09/2023

**Veuillez compléter et retourner cette section
si vous n'êtes pas intéressé**

☐ Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;

☐ La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;

☐ Notre carnet de commandes est complet pour le moment;

☐ Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;

☐ Autre : (veuillez indiquer la raison)

ANNEXE C (suite)



La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n’est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Élie Marsan-Gravel ing., directeur des services techniques,

Veuillez transmettre votre prix à l’adresse courriel servicestechniques@sfv.qc.ca avant 16:00 le 28/09/2023.

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Cueillette d'informations pertinentes	2900,00 \$	2.900,00 \$
1	Plans pour soumission	3600,00 \$	3600,00 \$
1	Estimation détaillée	500,00 \$	500,00 \$
1	Plans pour construction	500,00 \$	500,00 \$
20	Assistance technique en ingénierie (banque d'heures)	90,00 \$	1800,00 \$
		\$	0,00 \$
		\$	0,00 \$
		\$	0,00 \$
		\$	0,00 \$
		\$	0,00 \$
Sous-total			9300,00 \$
T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)			465,00 \$
T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total)			927,68 \$
Grand total			10692,68 \$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
SIGNATURE		DATE	
Isabelle Mireault		28/09/2023	
Nom en lettres moulées : Isabelle Mireault			

ANNEXE C (suite)



Avenant au contrat de service
ACS(1)- JOL492747

Date :	2024-07-02	Projet :	Traverses piétonnes / Chemin de Joliette
Client :	Ville de Saint-Félix-de-Valois	N° Projet Client :	
Consultant :	Les Services EXP inc.	N° Projet EXP :	23011813-PP (SFVM)
N° référence du contrat de service : N/D			
Description du projet : <u>Devis</u> La municipalité de Saint-Félix -de-Valois s'est entendue avec le MTMD pour l'implantation de traverses piétonnes. Toutefois, la Municipalité demeure responsable de la mise en œuvre.			
Le contrat de service précité est amendé par le présent avenant et inclut le(s) changement(s) suivant(s) : • Préparer le devis et à effectuer les démarches en lien avec l'appel d'offres. Impact sur l'échéancier : délai pour produire le devis. Rémunération et détermination des honoraires additionnels pour 2024 : Montant forfaitaire de 3 700 \$ pour la préparation du devis et selon un tarif horaire (Décret EXP) pour les démarches entourant l'appel d'offres.			
Membres de l'équipe susceptibles de participer au projet		Taux horaire Décret EXP *	
		2024	
• Isabelle Mireault, ing., M.Ing.....		165,00 \$	
• Virginie Landreville, ing., M.Sc.A.		145,00 \$	
• Louis Adam, ing.		135,00 \$	
• Frédéric Mathieu, ing.		105,00 \$	
• Kevyn Bossé-Dufour, CPI		100,00 \$	
• John Mylchreest, technicien Sr.....		105,00 \$	
• Mathieu Deslauriers, technicien CAO-DAO		95,00 \$	
• Auxiliaire technique.....		75,00 \$	
* Les tarifs sont sujets à une révision			
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois		Les Services EXP inc.	
 2024-07-04		 2024-07-02	
M. Élie Marsan-Gravel, ing.		Isabelle Mireault, ing., M.Ing. Directrice, Infrastructures urbaines	
Endroit	Saint-Félix-de-Valois	Date	
Endroit	Joliette	Date	2024-07-02

Toutes les clauses du contrat de services initial font partie intégrante de cet avenant et demeurent inchangées.